



Gestion du patrimoine et de la coordination administrative

Décision n° 2024-94

Objet : Convention de mise à disposition du studio du dernier étage de l'immeuble situé 1 avenue Jules Guesde à Sceaux au profit de M

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de transfert de gestion de l'EPFIF à la Ville du bien sis 1 avenue Jules Guesde à Sceaux,

Considérant que le studio du dernier étage de l'immeuble 1 avenue Jules Guesde à Sceaux est vacant,

Considérant les besoins de M ;

Vu la convention de mise à disposition,

DECIDE de signer la convention de mise à disposition du studio situé au dernier étage de l'immeuble situé 1 avenue Jules Guesde à Sceaux à M , pour la période du 26 mars 2024 au 25 juin 2024.

Fait à Sceaux, le 2 avril 2024



Philippe LAURENT